RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260609-2026_JUIN_09_02-DE

Ville étape Cité du fromage
Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-JUIN-09/N°02)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, M. BRAULT, Mme MARIAU, Mme ARRAULT, M. BEZAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, M. RICO.

Etaient excusés : M. LE NORMAND DE FLAGHAC, M. BOST (pouvoir à M. CHAMPIGNY), Mme BOISQUILLON (pouvoir à Mme VACHEDOR), Mme JUAN (pouvoir à M. RICO).

Etaient absents : /

Mme Karine MARIAU et M. Michel CHAMPIGNY sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
3 juin 2026

Date de l'affichage
3 juin 2026

OBJET :

Conseil municipal : Adoption du Règlement intérieur

▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫▫

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents23

Nombre de votants26

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-8,
Vu le projet de règlement intérieur du conseil municipal ci-annexé,
Vu la note de synthèse présentée,
Vu l'avis de la commission Administration générale du 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le dix juin deux mille vingt-six

La Maire,
MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F.
Annaïck RICHARD

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 19 JUIN 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 19 JUIN 2026

La Maire,
MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE
Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260609-2026_JUIN_09_02-DE